



Réponses aux questions des représentants de proximité CFTC SE de février 2025

Question 1 : CRC CO Valence Rovaltain

Malgré les interventions mises en place pour améliorer l'acoustique du CRC Com de Valence rovaltain, notre visite a mis en évidence une nuisance sonore persistante. Nous avons constaté que la hauteur des séparations entre les conseillers reste insuffisante ne permettant pas une isolation sonore efficace.

Serait-il possible d'adapter le mobilier afin de mieux limiter ses nuisances et d'améliorer le confort de travail des salariés ?

Réponse : Les équipes IMMO suivent bien entendu les interventions qui ont eu lieu sur le CRC CO de VALENCE pour améliorer l'acoustique du site.

Plusieurs équipements ont déjà été installés et un équipement supplémentaire a été commandé et doit être installé prochainement.

Question 2 : PAP de Bagnols sur Ceze

Nous constatons l'absence de tableau d'affichage permettant aux organisations syndicales de diffuser leurs informations.

La direction pourrait-elle remédier à cette situation ?

Réponse : Un tableau d'affichage est bien présent dans l'agence citée, situé à côté de l'imprimante.

Question 3: PAP d'Uzès

Le technicien France Télécom s'est déplacé pour tester le raccordement à la fibre mais n'ayant pas accès au local en l'absence du propriétaire il n'a pas pu effectuer la vérification pourriez-vous prendre les dispositions nécessaires afin de permettre le raccordement dans les meilleurs délais ?

Réponse : Le traitement de l'agence d'UZES rentre dans le projet porté par la DDSI "Réseau d'interconnexion marque". Ce dossier est suivi comme tous les autres dans le cadre du projet, qui peut subir quelques aléas en fonction des travaux à réaliser sur chacune des agences.

Question 4 : Report jours TT partage expérience CRC/SGD

Il nous a été remonté que dans le cadre du partage d'expérience entre le CRC SIN et le SGD, des SGD ont demandé à modifier leur jour de télétravail afin d'aller au CRC SIN pour y participer.

Malheureusement, la demande leur a été refusée.

Durant cette période de partage d'expérience, est-il possible de faire preuve de plus de souplesse concernant le report du télétravail ?

Réponse : La démarche initiée a été stoppée donc la situation ne s'est pas présentée. Sur le principe, un rappel sera fait pour étudier les situations avec plus de souplesse.